

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2018

le 2 mai 2018

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2017.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 135 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les crédits complémentaires que la Municipalité a engagés durant l'exercice 2017 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
111.3182.00	Téléphones et téléfax	
11.09.2017	Evolution IP central téléphonique Cisco	18'000.--
30.10.2017	Migration lignes téléphoniques	8'100.--
130.3040.00	Caisse de retraite	
15.01.2018	Cotisations CIP complémentaires	10'587.--
130.3092.00	Frais de recherche de personnel	
20.03.2017	Assessments chef SFJS	10'800.--
180.3657.04	Frais du transport urbain ligne 209	
14.08.2017	Nouvelle ligne de bus VMCV N° 209	20'000.--
190.3111.00	Achat et renouvellements de licences	
30.10.2017	Ofisa module ISO 20022	7'200.--
18.12.2017	Licences Phisa et ArchiCad	16'000.--
190.3189.00	Maintenance du système - SOFT	
11.09.2017	Prolongation contrat SPIE	21'600.--
440.3114.00	Achats mach., mat. expl. et d'entretien	
27.03.2017	Local de stockage phytosanitaire	10'400.--

501.3156.03	Entretien défense incendie	
20.11.2017	Détection incendie pour les collèges des Mousquetaires, Charlemagne et Bel-Air	13'000.--
	Total	135'687.--

Pour information, les crédits suivants ont été validés par la Commission des finances lors de ses séances respectives du 25 octobre et 15 novembre 2017 :

170.3145.00	Entretien des terrains	
25.10.2017	Assainissement de la pelouse du terrain de football de Bel-Air	49'900.--
471.3147.00	Entretien des ouvrages riverains	
30.10.2017	Réfection partielle du lit du ruisseau de l'Oyonne secteur Paisible	50'500.--

En outre, le crédit ci-dessous a été octroyé par le Conseil communal, lors de sa séance du 22 mars 2017, via le préavis municipal N° 4/2017 :

451.3114.00	Achats mach., mat. expl. et d'entretien	
22.03.2017	Contrôle d'accès électronique déchetterie	48'000.--

2. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,



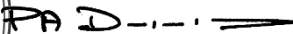
- vu le préavis municipal N° 8/2018,
- oui le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2017, pour un montant total de Fr. 135'687.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :
Le secrétaire :

Alain Grangier
P.-A. Dupertuis

Délégation municipale : Municipalité in corpore

Adopté par la Municipalité : le 16 avril 2018